



Rapport sur le Monitoring des Violations des Droits des prisonniers.

Période du mois de Juillet 2020.

Plan du présent rapport.

- **INTRODUCTION**
- **TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS.**
- **SANTE DES DETENUS**
- **SURPOPULATION CARCERALE**

• INTRODUCTION

Au cours du mois de juillet 2020, ACAT-Burundi a documenté les violations des droits humains commises sur les personnes privées de liberté en général et ceux poursuivis pour des crimes à caractère politique en particulier. Au cours de cette période, diverses violations des droits des prisonniers ont été recensées.

Il sied de signaler que l'ACAT – BURUNDI a fait une extension du champ de travail. A côté des quatre prisons sur lesquelles nous avons l'habitude de rapporter, il s'est ajouté cinq prisons à savoir les prisons de RUTANA, RUYIGI, BURURI, MUYINGA et BUBANZA.

Dans le présent rapport, l'ACAT-Burundi va se focaliser sur les traitements inhumains et dégradants constitutifs d'actes de torture dont sont victimes les prisonniers en général et en particulier, ceux poursuivis pour des crimes à caractère politique se trouvant dans les établissements pénitentiaires de GITEGA, MURAMVYA, BUJUMBURA, RUMONGE, RUTANA, RUYIGI, BURURI, MUYINGA et BUBANZA.

En dehors de ces cas de maltraitements physiques, d'autres phénomènes de violations à la privation des soins de santé ainsi que la problématique concernant la surpopulation carcérale seront développées.

Les violations constatées sont résumées en trois points à savoir : les traitements inhumains et dégradants pouvant être qualifiés de torture, problématique liée aux soins de santé, la surpopulation carcérale et ses conséquences.

I. CAS DE TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS

Au cours de cette période concernée par le présent rapport, il a été constaté une accalmie considérable dans la plupart des prisons. Il y a un léger mieux par rapport aux périodes précédentes.

Toutefois, quelques cas de violations ont été rapportés dans certains établissements pénitentiaires et les responsables des prisons sont pointés du doigt comme étant auteurs et complices de ces exactions commises à l'endroit des détenus.

A titre illustratif, nous pouvons relever certains faits:

1. A la prison de Muramvya, certains détenus subissent des coups de bastonnades infligés par le Directeur de cette prison et certains membres du comité dit de sécurité. Les détenus de la chambre 6 de cette prison en ont été les victimes. Le cas le plus récent est celui d'un certain Eddy qui a été tabassé sérieusement par le Directeur de cette prison en complicité avec un certain NEHUMU Gaston, le chef du comité de sécurité et adepte du parti présidentiel en date du 19 juillet 2020.
2. En date du 13 juillet 2020, un certain Christophe surnommé commando de la prison Mpimba a été pris et mis dans une cellule de correction par le chef du comité de sécurité M. Prosper. Il a été accusé à tort qu'il prépare des listes des rebelles qui seraient détenus dans ladite prison. Une fouille a été faite dans sa cellule mais rien n'a été retrouvé. Il a été relâché en date du 20 juillet 2020.

II. SANTE DES DETENUS

La santé des détenus est problématique. Les conditions de détention dans lesquelles vivent les détenus favorisent l'émergence et la propagation des maladies. L'accès aux soins à l'extérieur des prisons souvent rendu difficile par les autorités pénitentiaires dans certaines prisons et l'insuffisance des médicaments et

II.1. CAS DE PRIVATION AUX SOINS DE SANTE

L'accès aux soins de santé reste un handicap majeur pour certains détenus surtout ceux qui sont poursuivis pour les crimes à caractère politique. Les détenus qui ont besoin de recevoir des soins qui ne sont pas disponibles dans les maisons pénitentiaires éprouvent de grandes difficultés pour avoir des autorisations de sortie de la part des autorités pénitentiaires.

Au cours de ce mois plusieurs cas ont été rapportés.

A titre illustratif :

1. En date du 16 juillet 2020, à la prison de Mpimba, le major NIMPAYE Joseph a été de nouveau admis à l'hôpital roi Khaled après plusieurs refus de la direction de la prison sous prétexte qu'il n'y a pas assez de policiers pour assurer sa garde. Pour rappel, cet officier de l'armée burundaise issu de l'armée régulière a subi trop d'injustice de la part des autorités de la prison de Mpimba. Il a toujours été malmené par les autorités de la prison en lui refusant l'accès aux soins alors qu'il a des maladies qui ne peuvent pas trouver des remèdes au dispensaire. Signalons aussi qu'il a été placé en liberté provisoire par la Cour Suprême depuis octobre 2016 mais le Parquet a refusé de mettre en application la décision du Juge.
2. M. NIYONZIMA Dieudonné de la prison de Mpimba a finalement reçu le droit de se rendre à l'Hôpital après plusieurs refus de bénéficier des soins en dehors de la prison. Dans la matinée du 13 juillet 2020, la direction pénitentiaire dirigée par l'officier de Police Chef 1 Victor SEGASATO a enfin accordé accès aux soins à ce détenu qui a par la suite été admis à l'Hôpital Prince Régent Charles. Cela parce qu'en date du 12 juillet 2020, sa situation était grave, il ne pouvait même pas se tenir debout.
3. En date du 9 juillet 2020, à la prison de Mpimba, un certain NDIMUBANDI Nestor est décédé suite à une maladie. Il avait demandé à maintes reprises le transfert d'aller se faire soigner à l'extérieur de la prison mais le Directeur de la prison Mpimba n'a pas autorisé son transfert.
4. Un autre cas le plus attristé est le décès d'un certain NTAHONDI Fabien qui est survenu à la prison de Rumonge au cours de ce mois de juillet 2020. Depuis le 20 juillet, il se sentait mal et il a demandé un droit aux soins de santé, mais en vain. Il avait été amené à l'infirmerie le dimanche 26 juillet 2020 agonisant. Fabien NTAHONDI est décédé le lundi 27/7/2020.
5. Dans la prison de Gitega, une victime de torture répondant au nom de NYANDWI, victime des coups et blessures lui infligées par les policiers sous les ordres du commissaire de police de l'époque un certain Melchior et le chef de la documentation un certain Ferdinand pour lui soutirer des informations en rapport avec le vol d'argent qui a été commis à la coopérative

d'épargne et de crédit de Gitega en 2017 présente toujours des séquelles de maladies sur ses organes génitaux. La Direction lui refuse tout accès aux soins à l'extérieur de la prison.

II.2. Mesures barrières pour la prévention du CORONA VIRUS

Au de la période concernée par ledit rapport, ACAT – BURUNDI a documenté sur les mesures prises par les établissements pénitentiaires pour faire face à la propagation de la pandémie du COVID -19 dans les milieux carcéraux.

Il a été constaté que les prisons ont pris des mesures mais que celles – ci s'avèrent inefficaces pour plusieurs raisons entre autre la surpopulation carcérale, le manque du savon en suffisance, absence de masques et mouvements des prisonniers libres et du personnel pénitentiaire dans les prisons sans protection. Le désengorgement de ces prisons pourrait non seulement aider dans la prévention du virus de CORONA mais aussi résoudre d'autres défis liés à la surpopulation carcérale.

Le tableau ci-dessous résume les mesures déjà prises pour chaque prison :

Prison	Mesures prises
MURAMVYA	<ul style="list-style-type: none"> - Suspension des visites, - Se laver régulièrement les mains avec du savon, - Construction d'une cellule d'isolement.
MPIMBA	<ul style="list-style-type: none"> - Suspension des visites, - Réservation d'une cellule de dix lits pour isoler les détenus atteints du COVID 19, - Thermomètres pour mesurer les températures des nouveaux détenus ou toute autre personne qui veut entrer à l'intérieur de la prison.
GITEGA	<ul style="list-style-type: none"> - Thermomètre pour mesurer les températures, - Suspension des visites, - Construction d'une chambre pour isoler les malades .
RUMONGE	<ul style="list-style-type: none"> - Suspension des visites, - Mise à la disposition des détenus d'un téléphone public pour compenser les visites, - Mise à la disposition d'un thermo flash, - Se laver les mains avant d'entrer dans la prison, - Mise en quarantaine de nouveaux détenus pendant 15 jours .
BUBANZA	<ul style="list-style-type: none"> - Suspension des visites, - Aménagement des chambres pour les éventuels cas de contamination au CORONA VIRUS, - Mise à la disposition des détenus d'un sceau rempli d'eau et du

	savon à l'entrée de la prison.
RUYIGI	<ul style="list-style-type: none"> - Suspension des visites, - Prise de la température pour tout détenu qui entre dans la prison, - Aménagement de deux chambres pour abriter les suspects avant de subir un test, - Aménagement d'une petite salle pour la prise en charge des malades en cas de besoin.
RUTANA	<ul style="list-style-type: none"> - Suspension des visites , - Séances d'informations à l'endroit des pairs éducateurs et capita des chambres, - Mise à la disposition de la prison d'un thermo flash pour mesurer la température des détenus surtout les nouveaux détenus, - Aménagement d'une salle à l'intérieur et deux salles à l'extérieur pour isoler les malades toutes équipées de lits et matelas, - Installation des points de lavage des mains à l'entrée de la prison .
BURURI	<ul style="list-style-type: none"> - Suspension des visites , - Mise à la disposition des détenus d'un sceau rempli de l'eau mêlée avec du chlore, - Matériel pour mesurer la température après lavage des mains, - Une petite cellule aménagée pour abriter les détenus suspects du Covid 19.

▪ SURPOPULATION CARCERALE

A part ces mauvais traitements dont sont victimes certains détenus dans différentes maisons de détention du Burundi, il s'observe un effectif élevé dépassant la capacité d'accueil des prisons si l'on se réfère au nombre de détenus qu'elles devraient accueillir et le nombre de prisonniers qu'elles comptent actuellement, et cela s'explique par l'abus du droit d'arrestation par les magistrats, la lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires des prévenus et le fait que même certains qui ont été jugés et purgés leurs peines croupissent toujours en prison.

Le tableau ci- dessous illustre ces cas :

Maison d'arrêt	Capacité d'accueil	Nombre total de prisonniers	Nombre de Prévenus	Nombre de condamnés	Dépassement en Pourcentage
MURAMVYA	100	852	448	404	852%
MPIMBA	800	4324	2290	2034 et 20 nourrissons	540.5%
GITEGA	400	1306	666	660	326.75%
RUMONGE	800	1023	282	741	127.875%
BUBANZA	100	340	147	193	340%
RUYIGI	300	763 dont 06 nourrissons	282	274	254%
RUTANA	350	351 dont 04 nourrissons	147	320	100.2%
MUYINGA	300	497	97	394	165.6%
BURURI	200	351	224	123	175.5%

Au cours de cette période concernée par ce rapport, nous constatons que les violations des droits humains ne cessent d'être commises avec même l'alternance dans les instances de prise de décision par les nouvelles autorités issues des élections de mai 2020 . La population carcérale en souffre particulièrement. Les détenus poursuivis pour des crimes à caractère politique continuent d'être la cible des responsables des prisons, Acat-Burundi déplore l'exclusion et le harcèlement à l'endroit des prisonniers politiques comme nous ne cessons pas de le dénoncer.

Les directeurs des établissements pénitentiaires sont responsables de nombreuses violations qui sont commises au grand jour par les jeunes imbonerakure qui se cachent derrière ce qu'ils ont appelé comité de sécurité en violation de la loi et du règlement qui régissent les établissements pénitentiaires au Burundi.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et fournir un effort pour mettre fin aux récurrentes violations des droits humains dans le milieu carcéral.